

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE161

présenté par
Mme de La Raudière

à l'amendement n° CE|145 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE PREMIER

I. A l'alinéa 6, substituer au mot :

« modération »,

le mot :

« maîtrise »

II. En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cf l'exposé des motifs des amendements déjà déposés sur ce sujet